



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 16 juin 2025 à 16 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents la conseillère Mélanie Ménard, les conseillers Sylvain Archambault, Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Raymond Paquette.

Avis de convocation a été notifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 juin 2025
- 3 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU
 - 3.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Longus Equipement Inc. - Rétrocaveuse
- 4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avis de convocation a été notifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 13548-06-16 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 juin 2025

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 juin 2025.

3 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

- 13549-06-16 3.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Longus Equipement Inc. - Rétrocaveuse

CONSIDÉRANT le vol de la rétrocaveuse et les besoins en excavation et autres travaux divers pour le Service des travaux publics;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT la nécessité de s'équiper à nouveau d'une rétrocaveuse, un appel d'offres public a été publié et deux soumissions ont été reçues et analysées par la FQM comme suit :

- Brandt Tractor Ltd 367 367,05 \$
- Longus Equipement Inc. 346 565,69 \$

CONSIDÉRANT que les montants comprennent toutes les options demandées dans l'appel d'offres public:

CONSIDÉRANT que les deux soumissionnaires ont offert des soumissions conformes et que Longus Equipement Inc. est le soumissionnaire le plus bas;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a choisi les options C et D, soit le programme d'entretien et la gratte à neige.

Il est proposé par Sylvain Archambault, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'une rétrocaveuse à l'entreprise Longus Equipement Inc. au montant de 273 127 \$ plus les taxes applicables incluant le coût du programme d'entretien et la gratte à neige, le tout selon les modalités du Règlement sur la gestion contractuelle;

D'AUTORISER le paiement à Longus Equipement Inc. pour un montant de 273 127 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13550-06-16 4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée extraordinaire à 16 h 04.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier, CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décréées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.